

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 DECEMBRE 2018

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Alfred RINCKEL, Dominique STOHR, et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire déléguée, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Christophe HECKMANN, Éric HUBERT, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Cathy WAGNER, Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Isabelle MULLER donne procuration à Béatrice HOETZEL,

Membres absents : Céline GEFFROY et José POZUELO

Secrétaire de séance : Anne-Laurence BING, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 5 décembre 2018 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le mercredi 28 novembre, avec comme ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Modification de l'ordre du jour : points ajoutés
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2018
- Réunions, rencontres et manifestations

2. AFFAIRES FINANCIERES

- Modifications des autorisations de programmes :
 - Espace couvert
- Convention financière Conseil départemental/ Ville de Soultz-sous-Forêts portant sur l'opération « Les jardins de la Saline »

3. PROJETS ET TRAVAUX

- Espace couvert - point de l'ordre du jour reporté
 - Avenant au lot Gros Œuvre
- Maison des associations
 - Choix de l'habillage du transformateur
 - Avenant au lot Sanitaire- point ajouté à l'ordre du jour
- Installation de toilettes publiques : choix du prestataire – point ajouté l'ordre du jour

4. AFFAIRES CULTURELLES :

- Convention de résidence artistique avec la Cie Virévolte

5. RESSOURCES HUMAINES :

- Création d'un emploi contractuel article 3 : grade de rédacteur
- Enseignants artistiques : modification des durées hebdomadaires de service
- Heures supplémentaires : jour férié
- Recrutement d'un agent vacataire- point ajouté à l'ordre du jour
- Création d'un poste d'ATSEM- point ajouté à l'ordre du jour

6. URBANISME

- Point d'étape sur le projet Funrock
- Information sur les DIA

7. DIVERS

- Modification des statuts du SIAEP
- Proposition d'OPUS : cession d'une parcelle à la commune
- Point sur la procédure de recrutement du DGS
- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

Le Maire ouvre la séance en rendant hommage à René CULLMANN. Elu Maire d'Hohwiller en 1977, il a été au centre des débats sur la fusion de nos deux communes. Il a perçu l'intérêt stratégique de la fusion Soultz-sous-Forêts et Hohwiller et son action a changé le destin de la commune d'HOHWILLER. Le Maire présente, en son nom et au nom de l'ensemble du conseil municipal, ses condoléances à Sylvie Cullmann, à son mari, Christian, ainsi qu'à tous leurs proches.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

• Modification de l'ordre du jour : points ajoutés

Un certain nombre de points ont été ajoutés à l'ordre du jour. LE Maire les soumet à l'approbation du conseil.

- Installation de toilettes publiques au Parc du Bruel : choix du prestataire – point ajouté à l'odj
- Maison des Associations : avenant au lot Sanitaire
- Recrutement d'un agent vacataire
- Création d'un poste d'ATSEM
- Proposition de cession d'une parcelle à la Ville par OPUS67

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la modification de l'ordre du jour tel que présenté

ADOpte A L'UNANIMITE

• Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
Approuve le compte-rendu du 7 novembre 2018

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS DEUX ABSTENTIONS (Fabrice FISCHER et Jean-Michel STEPHAN)

• Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 7 novembre 2018

08.11.2018

- Conseil d'Ecole Maternelle

09.11.2018

- Fête de la Saint Martin

11.11.2018

- Cérémonies commémoratives du 11 Novembre à Soultz-sous-Forêts

13.11.2018

- Bureau de la comcom : fixation du prix de vente de la parcelle à LECLERC, groupement de commande pour les assurances : une étude est en cours et les économies attendues sont intéressantes.

14.11.2018

- Conseil d'orientation de l'EHPAD du Soultzerland
 - o prix de la journée en 2018 : hébergement 60,97 + dépendance GIR 5 et 65,21 = 66,18€
 - o augmentation continue du niveau de dépendance
 - o admissions provenant essentiellement du territoire proche

16.11.2018

- Assemblée Générale de l'Association SOFAR : la famille syrienne dont les deux enfants sont scolarisés à Soultz-sous-Forêts cherchera probablement, dans un deuxième temps, à se rapprocher du centre-ville de la commune pour réduire le trajet : domicile -école

17.11.2018

- Lancement du Téléthon
- Assemblée générale de l'association « Accueil Au Pays des Villages traditionnels de l'Outre-Forêt ». Marie Josée SCHALLER représentait la commune. Christian KLIPFEL souligne le nombre important de bénévoles et l'impact positif sur le fonctionnement.

Du 20 au 22.11.2018

- Participation au congrès des Maires de France

22.11.2018

- Inauguration du Laboratoire de l'Outre-Forêt : 1^{er} bâtiment de surfaces d'activités tertiaires regroupant un laboratoire d'analyses médicales, un kiné, une esthéticienne et un expert – comptable.

23.11.2018

- Réunion de travail en présence de la sous-préfète sur le devenir du site AFPA : fermeture du site, immobilier de près de 5.000 m² de surface propriété de l'Etat, vente envisagée avec une valorisation selon la nature du projet. La destination de cette future friche doit être réfléchie dès maintenant.
- Entreprise Walter : Remise des médailles de travail
- Signature du compromis de vente sur les terrains sis Ex Rempp et rue des Barons Fleckenstein avec M. MESSEMER

27.11.2018

- Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'association foncière de Soultz-sous-Forêts

28.11.2018

- Fête de Noël de la Halte-Garderie et du RAM à la Saline

- Réunion Projet immobilier Ex Funrock avec la SERS et les acquéreurs potentiels : point à l'ordre du jour

30.11.2018

- Cérémonie de remise de médailles et d'insignes des sapeurs- pompiers
- Lancement des festivités de Noël : découverte des animations par les enfants et mise en lumière

01.12.2018

- Inauguration de Noël en Outre-Forêt
- Assemblée générale du VCNA : Jean-Marc Schmitt est le nouveau président ; deux manifestations l'année prochaine, la course du Grand Prix de Sultz et le cyclo-cross
- Exposition avicole

02.12.2018

- Allumage de la bougie avec le Saint Nicolas
- Concert Chordial en l'Eglise protestante

03.12.2018

- Réunion du comité syndical du Syndicat Mixte de la région de Sultz-sous-Forêts

2. AFFAIRES FINANCIERES

- Modifications des autorisations de programmes :
 - Redynamisation du centre-ville

Lors de sa délibération du 11 avril 2017, le conseil municipal avait décidé de l'ouverture de l'autorisation de programme AP001 « Redynamisation du centre-ville » pour un montant de 900 000€ TTC.

Une première révision a été votée lors du conseil municipal du 12 avril 2018 au regard d'une part de la différence entre l'estimation initiale et le chiffrage APD et d'autre part de l'intégration de la requalification du chemin de Seltzbach et de la passerelle. Cette révision a porté l'autorisation de programme à 1 090 000€ TTC.

Une seconde révision est soumise au conseil municipal afin de tenir des évolutions du projet :

- à l'écart de 8 660€ HT entre l'estimation APD fixée à 343 425€ HT lors du conseil municipal du 12 avril 2018, et les prix d'attribution des lots ;
- au choix de retenir l'option « panneaux coulissants » pour un montant de de 32 130€ HT ;
- à la fixation de la rémunération définitive de la mission de maîtrise d'œuvre ainsi qu'à d'éventuels avenants aux marchés travaux. L'enveloppe dédiée est estimée à 20 000€ HT.

Le coût total de l'opération (travaux + maîtrise d'œuvre + missions et frais annexes) s'élève ainsi à environ 930 000€ HT, avec les ajouts en plus et en moins. Par conséquent, en y ajoutant 20 000€ pour faire face au réajustements de la rémunération de la maîtrise d'œuvre et les éventuels imprévus, l'autorisation de programme serait portée à hauteur de 950 000€ HT, soit 1 140 000€ TTC.

Le Maire précise que les participations financières du Conseil Régional et du Conseil Départemental portent essentiellement sur l'Espace Couvert.

		PARKING ET CHEMIN DU SELTZBACH	ESPACE COUVERT
Crédits affectés		577 000	563 000
Financement	FCTVA	94 651	92 354
	DETR	72 884	71 116
	Département 67	48 044	140 806
	Région Grand Est		100 000
	Emprunt / autofinancement	361 421	158 724

VU les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal du 11 avril 2017 fixant les principes en matière de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

VU la délibération du conseil municipal du 11 avril 2017 approuvant l'ouverture de l'autorisation de programme AP001 « Redynamisation du centre-ville »;

VU la délibération du conseil municipal du 12 avril 2018 relative à la révision de l'autorisation de programme AP001 « Redynamisation du centre-ville »;

CONSIDERANT les incidences financières liées à l'évolution des opérations relatives à la redynamisation du centre-ville;

Il est proposé au conseil municipal de réviser les autorisations de programme de la façon suivante :

- **AP001 : Redynamisation du centre-ville**

NOUVEAU MONTANT	1 140 000€		
Nouvelle répartition des CP par exercice	2017	2018	2019
	34 100	950 000	155 900

Financement annuel	FCTVA	5 594	153 213	25 574
	Subvention DETR		100 000	44 000
	Subvention CD67			188 850
	Subvention Région			100 000
	Emprunt / autofinancement	28 506	494 263	

APPROUVE A L'UNANIMITE MOINS 1 ABSTENTION (Christian KLIPFEL)

- Convention partenariale et Convention financière Conseil départemental/Ville de Soultz-sous-Forêts portant sur l'opération « Les jardins de la Saline » - **documents distribués en séance**

La convention financière

La commune de Soultz-sous-Forêts a sollicité le concours financier du Département en vue de l'aménagement des Jardins de la Saline et la création d'un espace couvert au centre-ville. Le projet a été retenu au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité.

Par décision de la commission permanente du Conseil Départemental réunie le 12 novembre 2018, il a été décidé que le concours financier du département s'élèvera à 301 561.00 € sur un montant total de 2 317 400 € (coût intégrant des acquisitions de terrains, non pris en compte dans le subventionnement ; le montant éligible est de 2 076 898 €).

La participation du département se répartit de la façon suivante :

- 140 806.00€ correspondant à une subvention de 30% des travaux relatifs à l'espace couvert
- 160 755.00€ correspondant à une subvention de 10% pour les travaux d'accessibilité par tous modes déplacement

Cette participation financière et les modalités de versement sont détaillées dans la convention financière distribuée en séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Approuve la convention financière relative au projet d'aménagement urbain du Jardin de la Saline et création d'un espace de dynamisation du centre- ville

Autorise le Maire à signer la convention financière

APPROUVE A L'UNANIMITE

La convention partenariale

Dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Nord, le Maire présente la convention partenariale qui retrace les finalités du projet d'aménagement urbain de l'ensemble du centre de la Ville. Cette convention est distribuée en séance.

Le Maire en fait une lecture rapide et reprend les engagements de la commune. Le Maire rappelle que c'est suite à une rencontre avec le président du Conseil Départemental que le projet a été renforcé sur son volet animation : la dynamique économique sera portée par la dynamique culturelle.

Suite à la lecture de la convention partenariale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Approuve la convention partenariale dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire D'Action Nord pour le projet des « Jardins de la Saline » et le renforcement de la centralité de la commune de Soultz-sous-Forêts

Autorise la Maire à signer la convention

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. PROJETS ET TRAVAUX

- Espace couvert (point de l'ordre du jour reporté)
 - Avenant au lot Gros Œuvre

Le Maire précise que la création d'un nouvel accès à l'espace couvert fera l'objet d'un avenant. Il aborde également le déroulement du marché trimestriel qui enregistre une baisse de fréquentation de stands. Le Marché trimestriel du 5 décembre a compté 15 stands, chiffre qui loin du nombre de stands du temps où le marché se déroulait rue des Barons de Fleckenstein. Pour la pérennité de ce marché, il faudra proposer un déplacement sur la place du général de Gaulle quand l'espace couvert sera achevé.

- Maison des associations
 - Choix de l'habillage du transformateur et du local poubelle

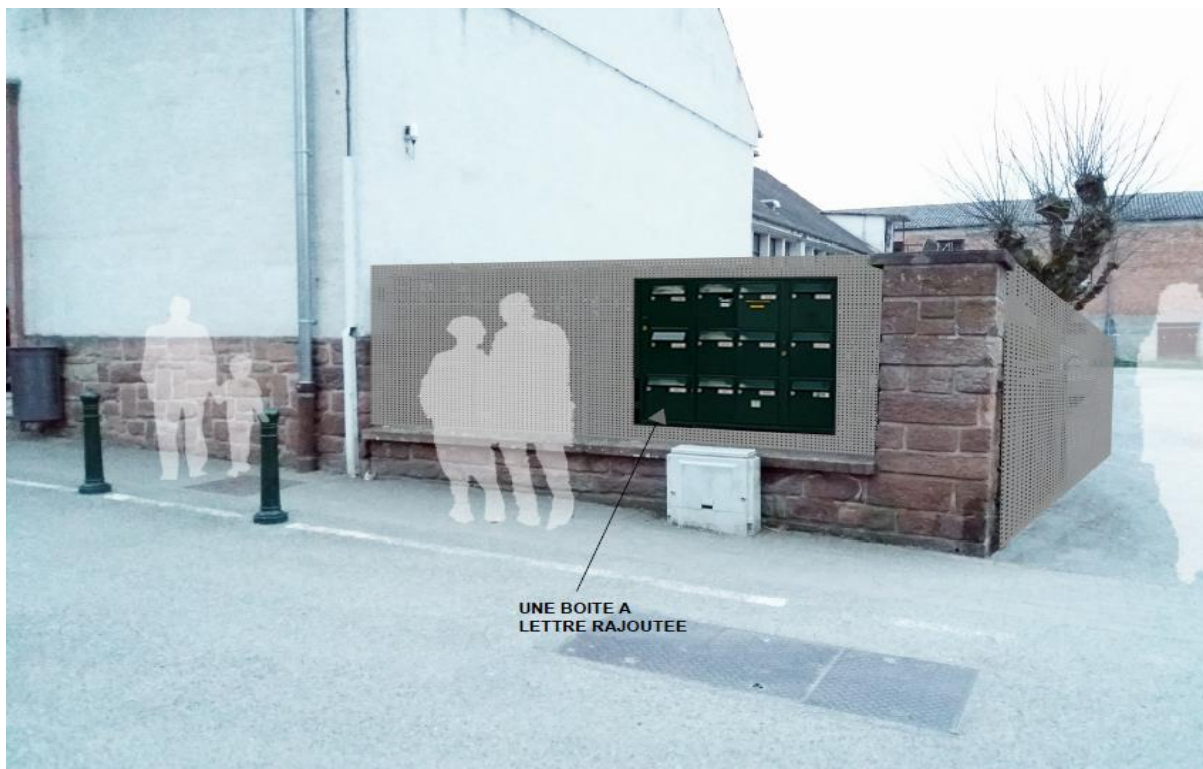
Lors de la séance du Conseil municipal du 7 novembre, plusieurs variantes d'habillage du transfo et du local poubelle ont été proposées par la maîtrise d'œuvre. Le Maire précise que la tôle perforée sera identique à celle proposée pour l'habillage de la cage d'escalier (voir illustration)



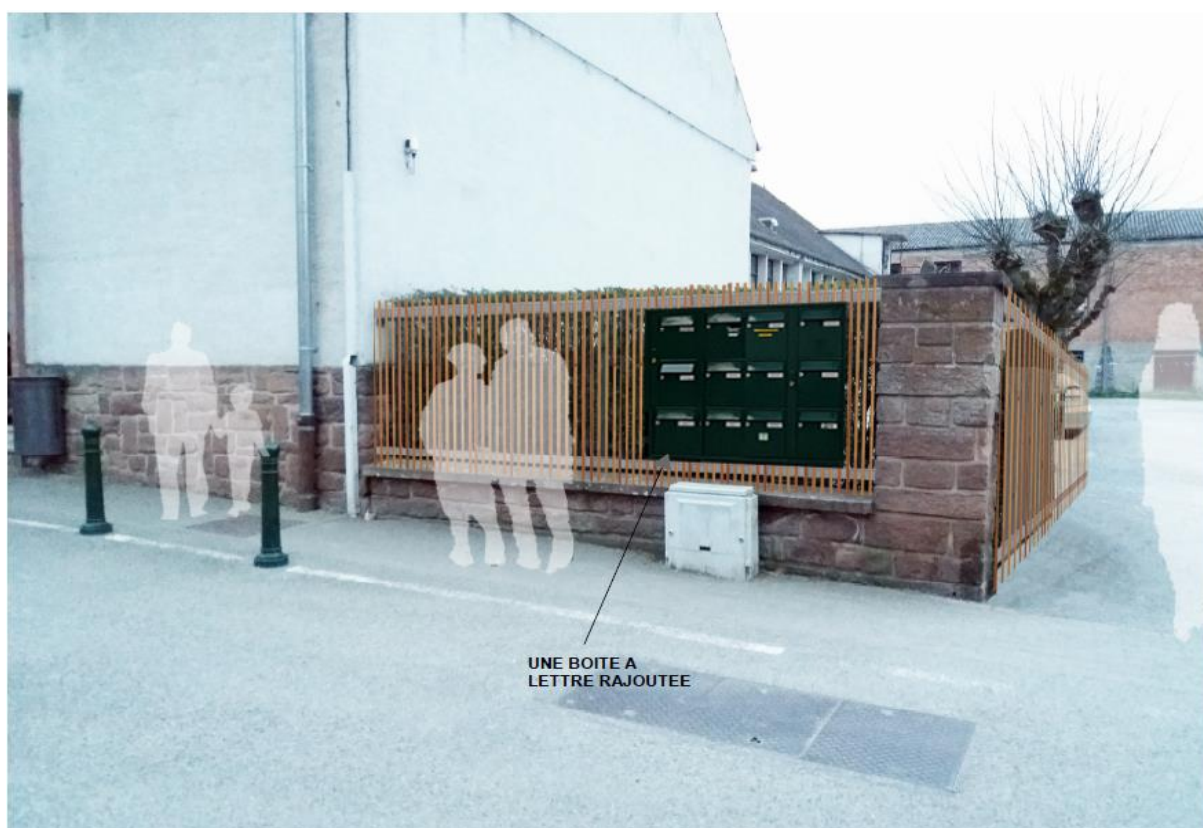
Cabinet d'architecture SUTTER

La maîtrise d'œuvre propose d'intégrer les boîtes aux lettres existantes à l'habillage

Insertion version Tôle perforée



Insertion version bois



L'analyse des offres se présente de la façon suivante :

	SCHEIBEL (Gunstett)	VH METAL (Bischwiller)	MOB ALSACE (Eschbach)
V1: Structure acier galvanisé brut + habillage en tôle perforée alu identique à cage escalier	5 951,40	3 958,50	-
V2: Structure acier galvanisé brut + habillage en lame bois mélèze fixées verticalement à l'identique de la clôture	5 869,50	5 036,85	-
V3: Structure bois + habillage en lame bois mélèze fixées verticalement à l'identique de la clôture	-	-	6 756,75

Considérant la comparaison financière des différentes propositions

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE de retenir l'offre proposée par l'entreprise VH METAL de Bischwiller : habillage en structure acier galvanisé+ tôle perforée identique à la cage d'escalier

APPROUVE le montant de 3958.50 € HT pour la réalisation de l'habillage du local transfo et local poubelle

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Avenant au lot Sanitaire : Modification n°1 du lot 13 – Sanitaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

VU le marché public conclu le 20 juin 2018 pour un montant de 8 829.00€ HT avec l'entreprise STOLTZ MICAEL pour le lot 13 « sanitaire » dans le cadre des travaux de rénovation de la maison de la musique et des associations ;

CONSIDERANT le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour des travaux supplémentaires de raccordement des évacuations des éviers des combles pour un montant de 1 619.00€ HT ;

CONSIDERANT que la modification induit une augmentation de 18.33% du montant du marché initial ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification n°1 du lot 13 pour un montant de 1 619.00€ HT
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Installation de toilettes publiques au Parc Bruehl: **Attribution du marché de réalisation** - nouveau point à l'ordre du jour

Une consultation a été menée pour la réalisation et la pose d'une toilette publique au Parc Bruehl. : trois entreprises ont été consultées. Deux entreprises ont soumissionné aux travaux selon les conditions ci-dessous :

Entreprise	MPS	SAGELEC	MOBILIERS URBAINS
Modèle	L500 GAMME ESSENTIELLE, peinture RAL 6011 sur béton rainure Cuvette inox Structure béton Sol carrelage antidérapant	DOSSERET PRESTOGE PMR, peinture RAL 6011 sur béton rainure Cuvette polyester armé Structure béton Sol carrelage antidérapant	Pas de réponse réceptionnée
Délais	8 semaines	12 semaines	
Estimation coût de fonctionnement à l'utilisation (eau et électricité)	0,06 €	0,05 €	
Prix base HT	29 790,00 €	29 000,00 €	
<i>Option cuve réserve eau</i>	365,00 €		
<i>Option supprimeur</i>	405,00 €		
<i>Option attestation Consuel (vérification installation électrique)</i>			500,00 €

Le Maire cède la parole à Alfred RINCKEL pour la présentation des offres.

Alfred RINCKEL que pour des questions d'entretien et de longévité, le polyester est plus adapté pour la cuvette. Claire CARRARO et Cathy WAGNER sont davantage pour la matière inox.

Jean-Michel STEPHAN confirme que le besoins de toilettes supplémentaires lors des événements est important. Le Maire répond que l'installation de ces toilettes publiques, en dur, ne répondra pas à tous les besoins et qu'il y a lieu de louer des toilettes complémentaires pour les grandes manifestations.

Pour rappel, 35 000 € HT (42 000€ TTC) ont été prévus au budget primitif 2018 pour cette opération.

L'aménage des réseaux eau, assainissement, électricité et la préparation de l'assise du module sont des dépenses à prévoir en supplément qui seront traitées hors attribution de ce marché.

Considérant les matériaux proposés,

Considérant les propositions financières,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'attribuer le marché pour la réalisation et la pose d'une toilette publique au Parc Bruehl à l'entreprise SAGELEC pour un montant de 29 000 € HT (hors option)

**APPROUVE A L'UNANIMITE MOINS 3 ABSTENTIONS (Thomas RUBY, Dominique STOHR, Eric HUBERT)
MOINS DEUX CONTRE (Claire CARRARO et Cathy WAGNER)**

4. AFFAIRES CULTURELLES :

- Convention de résidence artistique avec la Cie Virévolte : document à distribuer en séance

La Compagnie Virevolte propose un projet de résidence artistique et culturelle 2018/2020 qui s'intitule « Pourquoi tu cries ? » Ce projet a pour ambition de créer des projets artistiques et des actions sur mesure avec les habitants dans l'objectif de créer des temps et des espaces d'expérimentation artistiques autour de la voix

Les actions mises en œuvre par la compagnie s'appuient sur les structures culturelles du territoire Nord de l'Alsace; le relais culturel de la Nef (Wissembourg), Les Sentiers du Théâtre, et le relais culturel de la Saline (Soultz-sous-Forêts)

Le développement de pratiques culturelles et artistiques en milieu rural est un axe central du projet porté dans le cadre de la mutualisation Nef et Saline et soutenu par le conseil départemental, la région et le ministère de la Culture.

Qu'à ce titre, le ministère de la Culture encourage les collectivités à s'engager dans une démarche solidaire à l'échelle d'un territoire, à s'inscrire dans une dynamique de réseau, à mutualiser des moyens financiers et humains pour élaborer et mettre en œuvre un projet culturel. Ce projet fera l'objet d'une convention pluriannuelle avec la DRAC à l'instar de la convention passée avec la compagnie Facteurs communs.

Le projet de la compagnie Virevolte se déroule sur plusieurs temps :

2018/2019 : Cris et chuchotement le temps de la découverte

2019/2020 : Médiation et création participative.

L'ensemble du projet est détaillé en annexe.

Pour l'année 2018/2019 : le coût total du projet s'élève à 101 680€. La participation en moyens de la Ville de Soultz-sous-Forêts s'élève à 26 500 €.

Pour l'année 2018, la Ville de Soultz-sous-Forêts a perçu 6 000€ au titre de participation du Ministère de la culture pour le financement du projet « Résidence artistique longue en milieu rural de la compagnie « Virévolte ». Cette somme sera reversée au titre des actions menées en novembre et en décembre 2018 à la Compagnie Virévolte.

L'année 2019 fera l'objet d'un avenant financier en fonction des engagements financiers des autres partenaires publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de résidence artistique avec la Compagnie Virévolte

AUTORISE le Maire à signer la convention de résidence artistique pour 2018 et 2019

APPROUVE A L'UNANIMITE

5. RESSOURCES HUMAINES :

- Création d'un emploi contractuel article 3-1 : grade de rédacteur

Vu la délibération du 7 décembre 2016 portant création d'un emploi contractuel de Responsable financier et comptable au 1^{er} janvier 2017 sur la base de l'article 3-2

Vu la délibération du 6 décembre 2017 renouvelant le contrat dans les mêmes termes et pour 1 an le 1^{er} janvier 2018

Considérant la vacance de l'emploi au tableau des effectifs

Considérant la déclaration de vacance de l'emploi de rédacteur non titulaire auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

décide la création d'un emploi de rédacteur territorial/filière administrative à temps complet de Responsable Financier et Comptable en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à : préparer le budget de la commune et en assurer le suivi, assurer les procédures budgétaires et la comptabilité, prendre en charge la gestion de la dette et des garanties d'emprunts, suivi de la fiscalité et des ressources, réaliser des analyses ou études financières, élaborer des tableaux de bord financiers.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 475, indice majoré 413 du grade des rédacteurs territoriaux.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Durée : 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Enseignants artistiques : modification des durées hebdomadaires de service
Avenants aux contrats d'assistants d'enseignement artistique et d'assistant d'enseignement artistique de 2^e classe suite aux ajustements survenus au courant du 1^{er} trimestre de la saison 2018/2019.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, le professeur de violon assistant d'enseignement artistique de 2^e classe compte un élève en plus.

Depuis le 6 novembre 2018, le professeur d'éveil musical assure 1 heure en plus par semaine à l'école élémentaire.

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT
<i>Jardin musical Intervention en milieu scolaire</i>	2.69/20 ^e 2h40
Violon	4.61/20 ^e 4h35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Approuve le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire des enseignants d'enseignement artistique.

Approuve les avenants aux contrats.

Autorise le Maire à signer les avenants

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Heures supplémentaires : jour férié

Les cérémonies commémoratives du 11 novembre 2018 ont nécessité la présence de deux agents techniques pour assurer son bon déroulement.

Il est proposé que les heures supplémentaires effectuées s'élevant à 4 heures par agent soient rémunérées de la façon suivante.

Jung Jean-Yves : 4 heures

Kreiss Eric : 4 heures

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Recrutement d'un agent vacataire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité de recruter un agent vacataire pour effectuer un gardiennage d'exposition pendant les manifestations de Noël 2018 de manière discontinue dans le temps ;

DECIDE

d'autoriser le maire à recruter un agent vacataire pour effectuer le gardiennage d'une exposition pendant les manifestations de Noël de manière discontinue dans le temps, pour une période allant du 1^{er} décembre 2018 au 23 décembre 2018 inclus.

Cet agent assurera ses missions sans aucune subordination hiérarchique.

La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé. La « vacation » est fixée à 10.04 € brut /heure pour l'acte effectué.

d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents au budget de la collectivité.

APPROUVE A L'UNANIMITE

- **Création d'un poste d'ATSEM**

Dans le but de recruter un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles titulaire ou contractuel

Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) ;

Filière médico-sociale

Grade : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe

Durée Hebdomadaire de Service (DHS) 27h30

Coefficient d'emploi 22.6/35èmes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

APPROUVE la création d'un emploi permanent à temps non complet au Grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2^{ème} classe du grade d'emploi des ATSEM à raison de 27.5/35èmes, avec un coefficient d'emploi à 22.6/35èmes.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

APPROUVE A L'UNANIMITE

6. URBANISME

- Point d'étape sur le projet Funrock - **document distribué en séance**

Par délibération du 4 juillet 2018, la programmation des surfaces a été présentée et le conseil municipal avait adopté le principe d'une acquisition d'une réserve de 80 à 160m² pour la commune.

L'ensemble des acquéreurs rencontrés ont validé la programmation et les différentes études ont été menées : Diagnostics amiante et plomb, Etude de sol et Etude pollution.

La SERS a finalisé la rédaction de l'appel à candidature pour la cession d'un bien à destination de promoteur. Ce cahier des charges et le principe d'organisation de la consultation ont été présentés aux acquéreurs potentiels le 29 novembre 2018.

Les grands principes d'organisation de la consultation sont présentés par le Maire :

Phase 1 :

Sélection des candidats sur dossier: 3 candidats max

Sélection de l'architecte: chaque candidat propose 2 architectes

Choix de l'architecte sur dossier par Ville et SERS + audition possible

Phase 2 :

Remise d'une offre finale par les candidats sélectionnés

Remise d'une esquisse

Audition possible des candidats

Désignation du lauréat et de son architecte à l'issue de la phase 2 sur la base de l'offre technique et de l'esquisse par la Ville et la SERS

Le Maire précise que les études pollution n'ont pas relevé de risque sanitaire majeur.

Les sondages de sols ont confirmé, comme dans beaucoup de secteurs à Soultz-sous-Forêts que les sols étaient de mauvaise qualité : des micros pieux seront à prévoir.

Le calendrier prévisionnel est présenté :

Lancement de la consultation:	décembre 2018
Date limite de remise des candidatures:	15 janvier 2019
Sélection des candidats et d'un architecte:	fin janvier 2019
Date de limite de remise des offres finales avec esquisse:	mars 2019
Sélection du lauréat et de son équipe de maîtrise d'œuvre:	avril 2019

Le Maire précise que dans la phase esquisse, devront être précisées les modalités de circulation dans les locaux. Le Maire propose qu'un comité technique soit constitué pour les étapes de validation de la procédure de choix du promoteur.

Suite à la proposition du Maire de constituer un comité technique, les personnes suivantes se sont portées volontaires :

- Fabrice Fischer
- Cathy Wagner
- Marie-José Schaller
- Lucienne Haas
- Alfred Rinckel
- Christian Klipfel
- Dominique Stohr
- Pierre Mammosser

Le conseil municipal après en avoir délibéré

APPROUVE l'appel à candidature pour la cession du bien sis au 42 rue des Barons de Fleckenstein

APPROUVE les mesures de publicité liées

APPROUVE la constitution du comité technique tel que présenté ci-dessus

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Information sur les DIA

Terrain : 13, rue du Maire Frédéric Laeuffer à Sultz-sous-Forêts

Terrain : rue de la Bergerie à Sultz-sous-Forêts

7. DIVERS

- Modification des statuts du SIAEP

Suite au retrait de plein droit des communes de Kutzenhausen et de Merkwiller-Pechelbronn à compter du 1^{er} janvier 2018, le périmètre du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Sultz-sous-Forêts est modifié.

La modification des statuts doit être approuvée par les conseils municipaux des communes membres.

Vu la délibération du SIAEP du 13 novembre 2018,

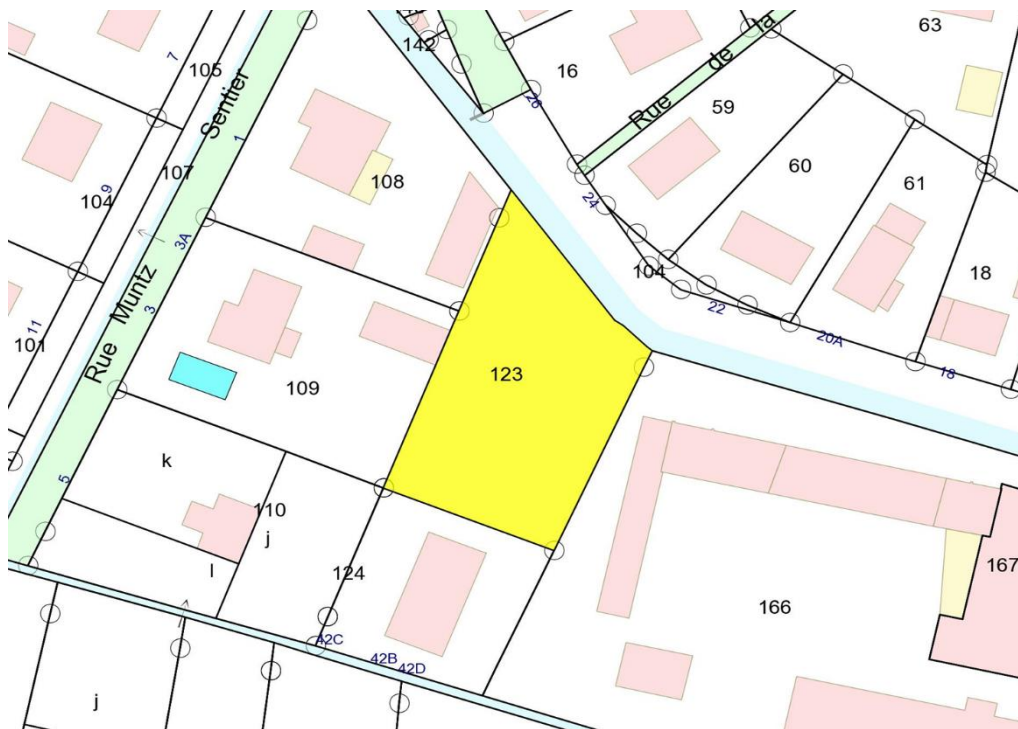
Le conseil municipal après en avoir délibéré

Approuve la modification des statuts du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable des Communes du Canton de Sultz-sous-Forêts.

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Proposition de cession d'une parcelle à la Ville par OPUS67

L'OPUS, propriétaire de la parcelle S7n°123, d'une surface de 16.33 ares a décidé de vendre cette parcelle. Situé à proximité directe de l'équipement scolaire communal, l'OPUS propose ce terrain à la ville pour un montant de 37 000€ HT. (valeur estimée par les domaines)



Le Maire précise que ce terrain pourrait éventuellement être destiné à du stationnement pour répondre à la problématique d'entrées et sorties des écoles. Le Maire informe que ce terrain est classé en zone UE : destinée à des équipements publics et que ce terrain est complètement enclavé. Fabrice FISCHER et Claire CARRARO pensent qu'il faut négocier le prix. Le Maire propose que l'on négocie à 1500 €/are.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE le Maire à entrer en négociation avec OPUS sur la base de 1500€/are

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Point sur la procédure de recrutement DGS

Le recrutement du prochain DGS suit son cours. Le Maire remercie très chaleureusement Anne-Laurence Bing pour le travail accompli pendant ces deux années passées dans la collectivité.

- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

Jusqu'au 23 décembre : Festivités de Noël dans la Ville

6 janvier : Concert de Nouvel An

11 janvier : Cérémonies des vœux 2019 et accueil des nouveaux arrivants

27 janvier : Fête des aînés à la Saline

Prochain Conseil municipal : mercredi 9 janvier à 20h15